

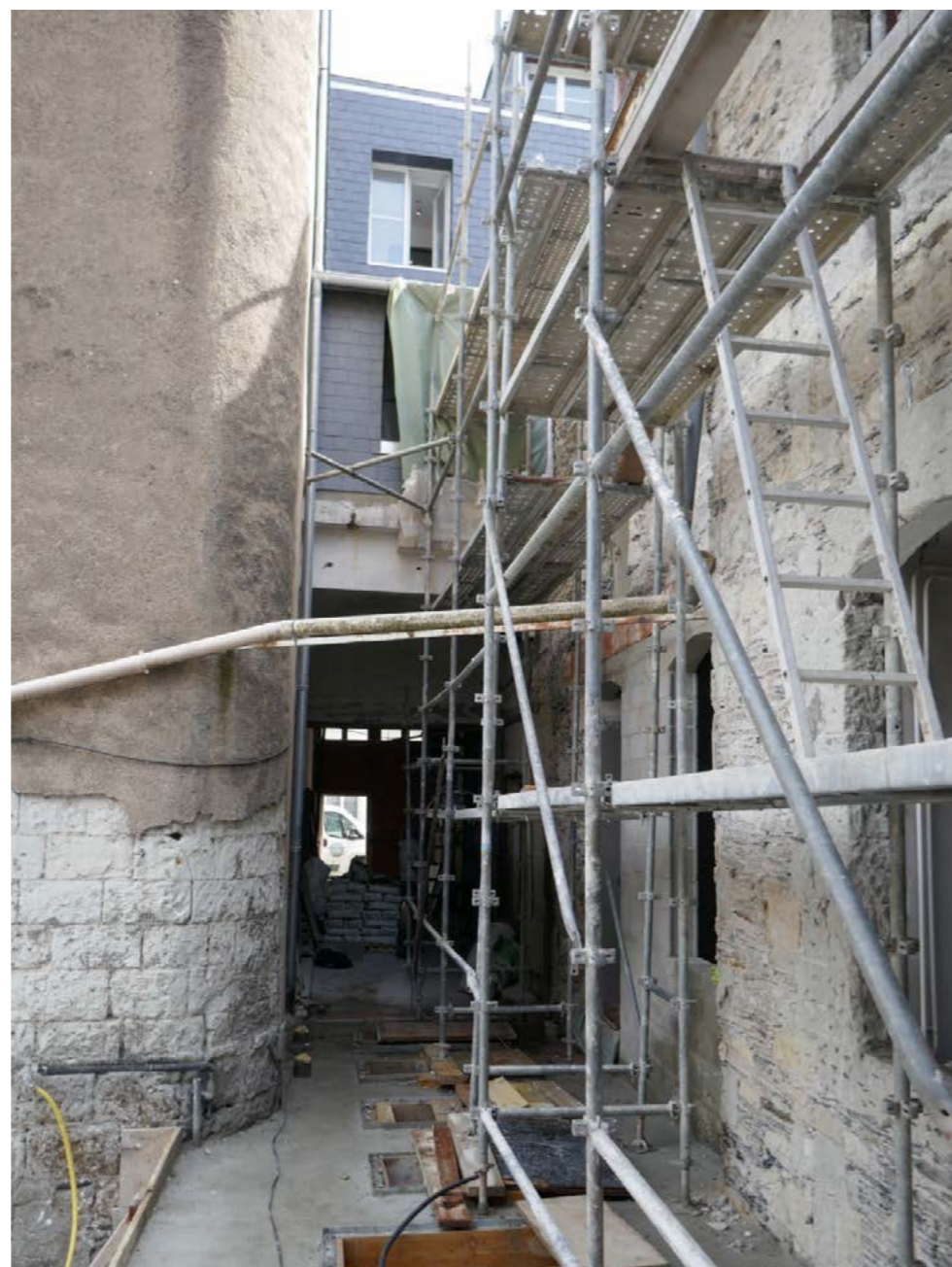
Angers (49)

Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur

document d'urbanisme pour le cœur du
Site patrimonial remarquable

Cahier de Recommandations 10 fiches-conseil

Leur contenu ne se substitue
en aucun cas au Règlement.



APPROUVÉ

Vu pour être annexé à l'arrêté du préfet de Maine et Loire
en date du 16 octobre 2024.

Pour le préfet et par délégation
le chef du Bureau des procédures environnementales et foncières,

SÉBASTIEN TOURAINE

DOCUMENT APPROUVÉ

version du 22/03/2023 2:23

pièce n°E

Équipe chargée de l'étude :

paume
VILLES
PAYAGES
& MOBILITÉS

Architectes du patrimoine,
urbanistes et paysagistes :

Agence Paume,
Céline Viaud
avec Guillaume Boué
et Louisa Gouesnard

Maîtrise d'ouvrage :
Angers Loire Métropole


angers Loire
métropole
communauté urbaine

avec le concours de la DRAC Pays de la Loire et la Ville d'Angers


MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité


VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE
D'ANGERS

SOMMAIRE

CAHIER DE RECOMMANDATIONS

*Le présent cahier se compose de 10 fiches "détachables" à destination des habitants ou porteurs de projets dans le périmètre du PSMV.
Les fiches-conseils ne se substituent pas au Règlement du PSMV qui comporte toutes les prescriptions opposables (pièces écrites et graphiques).
Le contenu de ces fiches a valeur de recommandations, il vient préciser et guider l'application du Règlement.*

FICHES-CONSEIL 1 à 7 : RESTAURER LE BÂTI TRADITIONNEL

- 1 / Couvertures et ouvrages de toiture**
- 2 / Charpentes et structures en bois**
- 3 / Façades en pierre de taille et ouvrages maçonnés**
- 4 / Enduits, façades du XX^e siècle et peinture extérieure**
- 5 / Menuiseries de fenêtres et de portes**
- 6 / Ferronnerie, fonte et charpentes métalliques**
- 7 / Décors intérieurs : cheminées, boiseries, stucs, sols**

FICHES-CONSEIL 8 À 10 : INTERVENIR DANS LE PSMV

- 8 / Renaturer la ville**
- 9 / Améliorer les performances thermiques**
- 10 / Construire ou réhabiliter l'existant**